Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20191216-2019-12-16-pv-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2019 à 20h00

Date de convocation : 09 décembre 2019

Nombre de conseillers élus: **11**
Nombre de conseillers en fonction: **10**
Nombre de conseillers présents: **09**

Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire

PRESENTS : FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie, ZUMSTEEG Jean-Denis.

ABSENTS :

ABSENTS Excusés : BARMES Gabrielle

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Elle soumet l'ajout du point 7 « CDG 67 – Assurance statutaire ».

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 04/11/2019 et désignation d'un secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 novembre 2019 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Manu KLUMB désigné unanimement.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2. Matériel Informatique mairie

Le matériel informatique de la mairie est devenu obsolète et la fin des services de sécurité du système d'exploitation nécessite la mise à jour des installations informatiques du secrétariat de mairie.

Pour se faire, une consultation a été lancée auprès de fournisseurs de ce type de matériel. Mistral.com de Colmar pour un montant de 1697.99 € TTC, Micro K services de Sélestat pour un montant de 1 381.00 € TTC et LD solutions de Muttersholtz pour 1702.80 € TTC.
Le devis de Micro K services ne remplit pas les mêmes conditions que les deux autres devis en matière d'intervention et d'installation.

D'autre part, lors de la visite de la personne du Centre de Gestion 67 pour la mise en conformité au RGPD (Règlement Général de Protection des Données), le sujet des sauvegardes a été abordé.
Après vérification, il s'avère que notre système de sauvegarde actuel n'est plus opérationnel.

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20191216-2019-12-16-pv-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Une mise en place d'un système fiable doit être rapidement réalisée pour assurer la sécurité des données de la commune.

Contact a été pris auprès d'autres communes pour savoir quels étaient leurs installations. Il existe deux solutions : le transfert de données sur un serveur extérieur d'un prestataire, basé impérativement en France, ou l'installation de NAS sur le site de la mairie et de l'école avec synchronisation des deux appareils.
La seconde solution, plus locale, permet à la commune de gérer elle-même ses sauvegardes et éventuellement la récupération des données en cas de problèmes. Plus onéreuse à l'achat, elle constitue un investissement, qui peut générer du FCTVA, alors que l'autre solution augmente le budget de fonctionnement.

Dans l'urgence LD Solution nous a fourni un devis pour une installation complète pour 1 954.80 € TTC. Le Conseil souhaite favoriser le commerce local et de proximité et retient les propositions de LD Solutions.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de LD Solutions pour le remplacement de l'ordinateur pour un montant de 1 702.80 € TTC (1 419.00 € HT).
- **VALIDE** la mise en place du système de sauvegarde par NAS pour un montant de 1 954.80 € TTC (1 629.00 € HT).
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les devis relatifs à ces investissements.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Presbytère

Les travaux relatifs à la remise en état des installations de la chaufferie (pompe de bouclage et conduit de fumées) ont été réalisés.

Les travaux relatifs au tableau électrique seront effectués début janvier.

Pour l'instant aucun retour de la Compagnie Européenne de Garanties et de Caution n'a eu lieu.

L'arbre mort, dans la cour, a été changé.

Les dernières installations de sécurité ont été réalisées (bande de contraste sur l'escalier intérieur, plan d'évacuation, installation de dalle podotactile en haut des escaliers) et vont permettre de pouvoir solliciter le solde de la subvention du Département qui s'élève à 13 900 €.

Le reste des subventions a été reçu et le montant s'élève à 204 572.41 €

Ureteck, qui s'occupe de l'injection de résine, passera en fin de semaine prochaine.

4. Budget – Ouverture des crédits d'investissement

Afin de pouvoir procéder à certains investissements avant le vote du budget 2020, Madame Le Maire demande la possibilité d'user de cette prérogative.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget 2019, et plus précisément sa section d'investissement,
Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2020,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt, soit :

  259 000 € x ¼ = 64 750 €

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20191216-2019-12-16-pv-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- **DECIDE** de porter au chapitre 21 l'intégralité des crédits ouverts.
- **DECIDE** que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2020.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5. ONF – Etat d'assiette 2021 et travaux 2020

Manu KLUMB explique à l'assemblée les documents réceptionnés de l'ONF relatifs aux travaux 2020 et à l'état d'assiette des coupes 2021, et détaillés par M. NOZET de l'ONF la semaine passée au cours d'un entretien.

Le Conseil Municipal,
Vu le programme d'actions pour l'année 2020 proposé par l'ONF ;
Vu l'Etat d'assiette des coupes pour l'année 2021 ;
Considérant la nécessité d'entretenir la forêt communale qui constitue un patrimoine pour la commune ;

- **VALIDE** le programme d'action des travaux dans la forêt communale pour 2020
- **VALIDE** l'Etat d'assiette pour 2021
- **CHARGE** Madame le Maire de signer les documents.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

6. Manifestation – Repas des aînés

Le dernier repas des aînés du mandat se déroulera le dimanche 5 janvier 2020.
Trois nouveaux administrés intègrent la liste des invités.

Les offres de menus des traiteurs sont étudiées et le choix est porté sur un assemblage des deux propositions du Traiteur du Ried.

Les invitations sont données aux Conseillers pour distribution aux ainés.

La préparation s'effectuera comme à l'habitude la veille à 14h.

7. CDG 67 – Assurance Statutaire

L'assurance statutaire est une garantie souscrite par la collectivité contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente des agents titulaires ou contractuels (exemple : maladie, maternité, accident du travail, décès…). Le cas échéant elle reçoit une indemnité de l'assureur couvrant le maintien du traitement de l'agent en incapacité de travail.

Le Conseil Municipal,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

  Assureur : ALLIANZ VIE

  Courtier : Gras Savoye

  Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020)

  Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20191216-2019-12-16-pv-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

de 6 mois

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.
- Conditions **:** 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires
- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

- **NOTE** que la rémunération du Centre de Gestion au titre de cette mission est de 3%
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions en résultant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

8. Divers & Informations

- Store : L'institutrice a demandé l'installation d'un store pour la porte de la salle de classe donnant sur la cour. C'est une issue de secours, le volet roulant ne doit pas être baissé quand les enfants sont dans la classe, et cela pose problème lorsqu'il y a du soleil. Un devis de 232 € HT, soit 278 € TTC a été fourni par Eval Store, validé par le Conseil.

- Subvention départementale : Pour la réalisation des trottoirs de la rue Principale au niveau des 4 nouvelles maisons, vu que la CCRM ne participe pas à cette opération, une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Communale a été déposé et accepté. Il sera présenté à la prochaine assemblée pour validation. Nous connaîtrons à ce moment-là, le taux de participation.

- Vente de Bois de Chauffage : La vente de bois s'est déroulée le samedi 7 décembre et a rapporté 1980 € à la commune.

- Assemblée Générale SDEA : Manu KLUMB rapporte les éléments marquants de la réunion qui s'est déroulée le mercredi 11 décembre à Mutzig. D'une part le découpage en 3 grandes compétences (eau, assainissement et grand cycle de l'eau) et la nomination d'un seul délégué par commune pour ces 3 compétences. A été évoqué également le regroupement des différents périmètres sur le territoire de la CCRM en un seul périmètre eau, assainissement et grand cycle de l'eau. Ceci aboutira à l'harmonisation des tarifs en 2020.

- Ecole Numérique (ENI) : La subvention pour l'opération Ecole Numérique a été reçue le 13/11 pour un montant de 4 221.60 €, soit 50%, ce qui porte le coût de l'opération à 4221.60 € pour la commune.

- Travaux de voirie : La CCRM sollicite les communes pour lister les travaux d'entretien des voiries intercommunales. Pour la commune, différents travaux au centre du village sont énumérés. Ils seront transmis à M. Carabin pour étude.

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20191216-2019-12-16-pv-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

- Profil croisé : Ithéa Conseil a fait parvenir à la commune, un document synthétisant un ensemble de données datant de 2016 relatives au village, avec comme par exemple : l'âge moyen de la population, le nombre de logements, la part de la population propriétaire de son logement, le pourcentage de foyers fiscaux imposés, etc…

- Voisins Vigilants : Olivier Frommer souhaiterait que des renseignements soient obtenus sur le principe des voisins vigilants, suite à des demandes de certains administrés. Le résultat des recherches sera présenté au cours de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 40 mn

A Schwobsheim, le 17 décembre 2019
Le Maire,
Denise KEMPF

MAIRIE DE SCHWOBSHEIM
BAS-RHIN